



# MESURES SALARIALES

NOUVEL ACCORD NAO SNCF

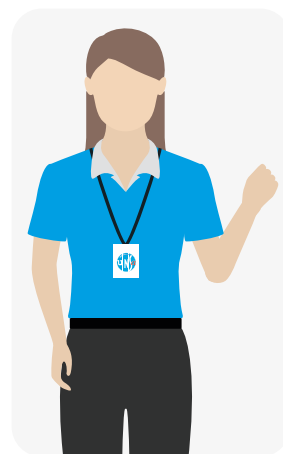
## POUR L'UNSA, C'EST NON !

Réunie en Bureau fédéral mardi 13 décembre et après avoir sondé ses adhérents, l'UNSA a décidé de ne pas signer la proposition d'accord. Les propositions de la direction ont été jugées insuffisantes au regard du contexte inflationniste actuel.



### POUR DES MESURES ÉQUITABLES ENTRE SALARIÉS !

L'UNSA refuse la proposition de la direction qui, pour la deuxième fois consécutive, oublie les agents de l'encadrement. L'UNSA revendique des mesures lisibles, pérennes et une augmentation générale des salaires uniforme à hauteur de 10 % pour tous les cheminots !



#### PARMI NOS REVENDEICATIONS

- #1 Une **augmentation générale** des salaires, identique pour tous, à hauteur de 10 % pour 2022 et 2023.
- #2 La **mise en place** de l'échelon d'ancienneté 11 (et 9 pour les conducteurs) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- #3 L'**intégration au traitement** de la compensation de la hausse de la CSG.
- #4 La **compensation** de l'augmentation des cotisations retraite.
- #5 La **revalorisation** de la prise en charge par l'employeur des titres-restaurant.
- #6 La **revalorisation** de l'indemnité de télétravail.
- #7 L'**augmentation** de la gratification d'exploitation.
- #8 La **réduction à huit ans** du délai de séjour sur le niveau 1 pour accéder au niveau 2 au lieu de 12 ans actuellement.

## 2 %

est le pourcentage d'augmentation générale des salaires proposé par l'entreprise.

**LA DIRECTION VA DEVOIR REVOIR RAPIDEMENT SES PROPOSITIONS SI ELLE VEUT RÉPONDRE AUX ATTENTES LÉGITIMES DE SES SALARIÉS. APRÈS HUIT ANNÉES DE GEL DES SALAIRES ET DANS CETTE PÉRIODE DE FORTE INFLATION, IL EST VENU LE TEMPS DE RÉCOMPENSER LE TRAVAIL DES CHEMINOTES ET CHEMINOTS !**



UNSA-FERROVIAIRE